



ARRETE MUNICIPAL N° A.2025.G.104

Autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre du stationnement d'un véhicule de livraison

Route des Grottes à Seythenex

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES –SEYTHENEX

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213.1 à L. 2213.6 ;
- VU Le Code de la Route, notamment ses articles L 411.1, L 411.6, L 411.8, ses articles R 411.10 à R 411.17, et ses articles R 411.25 à R 411.28 ;
- VU Le Code de la Voirie routière ;
- VU Le Code Pénal, et notamment l'article R.610-5 ;
- VU La demande en date du 28 février 2025 de la Société Greenkub.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement d'un véhicule de type poids lourd sur les emplacements situés au droit du numéro 2138 de la Route des Grottes à Seythenex, dans le cadre d'une livraison.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jeudi 20 mars 2025 un véhicule de type poids lourd effectuant une livraison pour la Société GREENKUB, au profit Monsieur Jean-Louis GILLI, intervenant dans le cadre de la recherche d'emploi, sera stationné sur les emplacements de parking situés au droit du numéro 2138 de la Route des Grottes à Seythenex.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 411-25 du Code de la Route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation prévue par l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 précité qui sera effectuée par le soin du demandeur.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale principal de première classe, Responsable du poste de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faverges-Seythenex, Madame la Responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte tenu
De la publication le : 07 MARS 2025
Notifiée à l'entreprise le : - 7 MARS 2025

Fait le 05 mars 2025,
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué
Marc BRACHET

Destinataires :

- * Gendarmerie.....1
- * Demandeur1
- * Centre de Secours1
- * Services Techniques.....1
- * Police Municipale.....1
- * Affichage1
- * Registre.....1

